



INSTITUT DE MANAGEMENT  
DES INDUSTRIES DE LA SANTÉ



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

## (SALAIRES 2018)

**4 MOIS**  
DE FONDAMENTAUX

**8 MOIS**  
D'ALTERNANCE



**CATÉGORIE B**

FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE  
UN INVESTISSEMENT DURABLE POUR VOTRE ENTREPRISE :  
**DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IMIS**

[www.imislyon.com](http://www.imislyon.com)

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

# DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS REALISÉS GRÂCE À VOTRE TAXE D' APPRENTISSAGE



## OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Les étudiants de l'IMIS co-construisent et participent à un séminaire international de 10 jours aux Etats-Unis (Philadelphie et New York) leur permettant de rencontrer des universités partenaires, des industries de la santé et de découvrir le système de santé américain.



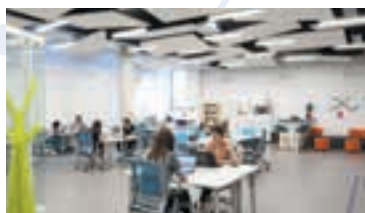
## AMENAGEMENT DE SALLES DE COURS

La pédagogie évolue en permanence. Afin de s'adapter à de nouvelles méthodes plus participatives, certaines salles ont été aménagées de manière modulable en remplaçant les traditionnelles tables et chaises par du mobilier à roulettes, permettant ainsi de créer au sein d'une même salle plusieurs espaces de travail.



## LE LEARNING LAB

Permet d'expérimenter de nouvelles pédagogies (MOOC, Business & Serious Games, Flipped Classroom...) et de tester des matériels et des technologies innovantes (smartboard, capture vidéo, robots...). Disposant d'une équipe dédiée, il aide nos professeurs et enseignants chercheurs à mieux répondre aux besoins et aux modes d'apprentissage de la génération des «digitalnatives».



## L'INCUBATEUR

À la fois lieu d'échange et d'hébergement, l'incubateur est un accélérateur des projets entrepreneuriaux portés par les étudiants et diplômés. Plus qu'un espace de co-working, il permet le développement d'un véritable écosystème dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise.

## EN NOUS VERSANT VOTRE TAXE :

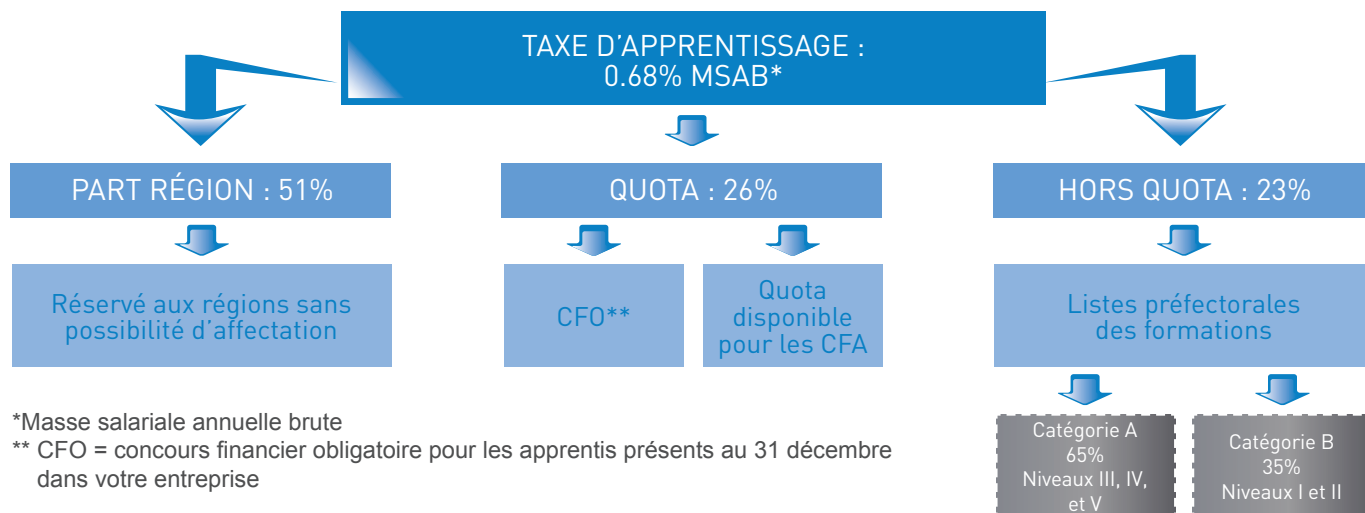
- Vous offrez à nos étudiants d'aujourd'hui et vos collaborateurs de demain une qualité de formation et une amélioration continue dans leurs conditions de travail.
- Vous bénéficiez d'un service emploi pour le recrutement de vos stagiaires, alternants et collaborateurs.
- Vous participez aux projets de développement d'une école qui fait référence dans son secteur.
- Vous accédez en priorité aux travaux de recherche de l'IMIS et vous pouvez transmettre vos propres sujets de recherche qui seront ensuite traités par les étudiants.
- Vous obtenez un accès privilégié au réseau des anciens.

## MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage, les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68% de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : la part réservée au Conseil Régional, le Quota qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

Lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel pour les entreprises de plus de 250 salariés, le transfert de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage) se fait vers le quota.



\*Masse salariale annuelle brute

\*\* CFO = concours financier obligatoire pour les apprentis présents au 31 décembre dans votre entreprise

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

**Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.**

- 1- Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'IMIS et de notre partenaire CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS pour le quota.
- 2- Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019.

Merci également de faire parvenir une copie de votre bordereau au service des relations entreprises de l'IMIS.

L'IMIS est habilité en catégorie B. Vous pouvez, avec votre quota soutenir le CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.



## CONTRIBUEZ AU DEVELOPPEMENT DE L'IMIS PAR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Premier institut en France à proposer dès 1987 une double compétence aux profils scientifiques, l'IMIS propose aujourd'hui un Cycle Mastère professionnel\* spécialisé en «Management et Marketing des Industries de la Santé » dont le Titre est certifié par l'Etat au niveau I.

L'IMIS est une école de Management de référence SPÉCIALISTE DES INDUSTRIES DE LA SANTÉ pour des étudiants et professionnels du monde entier.

\* Les termes «Cycles Mastères Professionnels» désignent un niveau de fin d'études à BAC + 5.

### POUR LE VERSEMENT DE VOTRE HORS QUOTA (BARÈME) CATÉGORIE B :



**IMIS**  
47, rue Sergent Michel Berthet  
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09  
Tél. : 04 72 85 71 77

[www.imislyon.com](http://www.imislyon.com)

**UAI : 0693496A**

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur  
de la Taxe d'Apprentissage

### POUR LE VERSEMENT DE VOTRE QUOTA :



**CFA Bureautique  
et Métiers Tertiaires de l'IGS**  
47, rue Sergent Michel Berthet  
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09  
Tél. : 04 72 85 71 23

[www.cfa-igslyon.com](http://www.cfa-igslyon.com)

**UAI : 0693306U**

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur  
de la Taxe d'Apprentissage

### VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :



**Service Taxe d'Apprentissage**  
**Isabelle GERFAUD-VALENTIN**  
Tél. : 04 72 85 71 07

[igerfaud@groupe-igs.fr](mailto:igerfaud@groupe-igs.fr)